

QUEL AMÉNAGEMENT EST PRÉVU POUR LE TERRAIN ?

LE FRONT DE MER SUD

UNE PROMENADE DUNAIRE

En front de mer, les anciens espaces extérieurs des résidences, dont les bassins de baignade, sont renaturés, proposant une vraie vocation de l'espace public autour de la qualité de la promenade et des pieds de résidence de tourisme, de la biodiversité et de la gestion des eaux, des paysages et de la sensibilisation du public. Ces nouveaux massifs dunaires prennent appui sur le sol en place, qui est simplement remodelé et /ou recouvert de sable.

L'alignement aléatoire de pieux bois proposé au Nord est prolongé sur cette promenade Sud, étirant le dispositif, accentuant l'effet de masse recherché.

La promenade Lacaze a été aménagée récemment et il nous semble important, dans un esprit de frugalité et d'économie globale du projet, que les revêtements de la promenade soient conservés.

Des reprises de revêtements relatives à des modifications mineures du tracé de la promenade seront cependant réalisées, sur la base du revêtement en place, à savoir un béton surfacé lisse de teinte gris clair.

Les accès plage sont facilités, notamment autour du club de Kayak-surf / club UCPA, où une simplification des flux piétons est proposée.

Le flux piéton Ouest-Est est également retravaillé, pour rendre plus lisible l'accès au rivage depuis le boulevard Pasteur.

Les transversales vers les résidences, indispensables à leur accessibilité, sont maintenus à travers les espaces renaturés. Ils sont proposés en stabilisé.

EXTRAIT DE PLAN-MASSE



PERSPECTIVE DE PROJET



état existant

